

# COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2023

**Nombre de conseillers :**

***En exercice : 11***

***Présents : 10***

***Votants : 10***

**Date de convocation : le 2 avril 2023**

L'an deux mille vingt trois, le sept avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

**Étaient présents :** Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Lydie FAURE, Benoît PALLEE, Olivier POULAIN, Corinne GUILLON, Paul DOITEAU-LEVEE, Patrick POTTIER, Catherine FAUCHE

**Étaient absents :** Véronique BONNAUDET

**Secrétaire de séance :** Eric DEJEAN-SERVIERES

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2023
- Vote taxes foncières et habitation
- Subventions
- Devis Porte d'entrée mairie
- Questions diverses et informations

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPALE DU 10 MARS 2023 :**

Le compte rendu du 10 mars 2023 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

**VOTE TAXES FONCIERES ET HABITATION :**

Madame Le Maire présente l'état 1259 sur lequel sont notés les taux de 2022, et propose au conseil de ne pas les augmenter pour 2023.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité que les taux de 2022 soient reconduits pour 2023 à savoir :

- Taxe foncière bâtie : 26,48%
- Taxe foncière non-bâtie : 21,14%
- Taxe habitation : 7,04%

Ce qui fait un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 de 47.273€

**SUBVENTIONS :**

Madame Le Maire présente au conseil la liste des demandes de subvention.

Après délibération, le conseil vote les subventions suivantes :

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 100€
- AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE : 60€
- AFM TELETHON : 100€
- SECOURS CATHOLIQUE : 100€

**DEVIS PORTE D'ENTREE DE LA MAIRIE :**

Madame Le maire propose de procéder au remplacement de la porte d'entrée de la mairie et présente deux devis :

1. MENUISERIE MARIEL DAVID : 4344,29€ (prix de la porte) + 414,20€ (dépose et enlèvement des gravas et pose de la porte)
2. 100% MATERIAUX : 4200€ tout compris

Après délibération, le conseil accepte le devis de 100% MATERIAUX

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :**

Madame Le Maire explique au conseil qu'il y a eu une erreur de compte dans le budget :

Le compte 21532/041 a été utilisé au lieu du 21532/21. Une DM budgétaire est donc nécessaire pour rectifier.

La DM est acceptée par l'ensemble des conseillers présents.

### **TOUR DE TABLE :**

Lydie FAURE prend des nouvelles du site internet. Madame Le Maire lui répond qu'une modification doit être apportée pour pouvoir l'utiliser correctement.

Lydie FAURE demande ce que nous allons faire du panneau BOURVIL. Madame Le Maire explique qu'elle est dans l'attente de l'accord officiel de Mr et Mme DE L'ESTANG pour le poser sur le mur extérieur de leur dépendance. Mr HERMIER, président de l'association « SUR LES PAS DE BOURVIL » lui a affirmé qu'ils étaient d'accord. Sinon, nous le poserons dans la salle des fêtes.

Lydie FAURE atteste de la pose des panneaux « sauf riverains » sur les panneaux « interdits aux véhicules à moteur ».

Elle confirme que les panneaux disparus ont bien été remplacés et précise que ce n'est pas elle qui avait enlevé celui devant chez elle. Personne ne l'avait accusée mais elle préférerait le dire au cas où ...

Lydie FAURE demande des nouvelles de notre secrétaire Emilie CHAMPAGNE. Madame Le Maire confirme qu'elle est toujours en arrêt maladie. Son CDD se terminant le 21 avril 2023, Madame Le Maire ne l'a pas renouvelé. En attendant elle a conclu un accord avec Sabrina THERIN qui accepte de venir deux mercredis après-midi par mois.

Patrick POTTIER demande ce qu'il en est du logement communal. Nous l'informons qu'il est enfin loué.

Patrick POTTIER propose de peindre les dalles béton sous les tables de pique-nique. Tout le monde approuve.

Catherine FAUCHE a assisté à la réunion de l'ASARM et nous confirme que lorsqu'il y a beaucoup de voitures, les gens ont tendance à se garer sur la pelouse. Elle pense qu'il faudrait étudier une solution pour éviter cela. Madame Le Maire rappelle qu'elle avait demandé à Paul DOITEAU-LEVEE de nous fournir des rondins de bois pour construire une petite bordure autour du jardin.

Catherine FAUCHE nous informe qu'en raison de l'inflation, la taxe riverain va subir une augmentation de 5%.

Paul DOITEAU-LEVEE demande ce qu'il s'est passé au pont de Châtel La Lune. Madame Le Maire répond qu'on n'en sait rien. La personne qui a fait ça n'a rien dit. C'est Eric DEJEAN-SERVIÈRES qui a pris le dossier en main. Il a contacté le département qui est venu baliser. On attend la suite.

Benoît PALLEE nous informe que le terrain de cross « sauvage » vers les Quatre-Houx a repris de l'activité.

Benoît PALLEE a l'idée d'organiser des après-midi jeux de société, et pour ne pas monopoliser la salle des fêtes le samedi, il propose d'utiliser la salle des archives. Madame Le Maire répond que dans l'état actuel il n'est pas question de faire entrer du monde dans cette salle par soucis de sécurité. Les étagères remplies de boîtes d'archives ne sont pas fixées au mur et menacent de basculer à tout moment. De plus la table présente dans la salle n'est pas adaptée à cette activité.

Benoît PALLEE demande de définir d'ores et déjà les dates des divers événements. Voici les dates arrêtées :

- Fête des voisins : 27 mai 2023
- Journée du patrimoine : 16 septembre 2023
- Repas communal : 7 octobre 2023

Madame Le Maire reparle de la journée « ville propre » et demande si la liste est à compléter. Il est proposé d'axer la prochaine réunion de conseil sur ce sujet afin de pouvoir préparer un courrier d'information à distribuer aux habitants.

Françoise MAIRESSE s'enquière de la liste des commissions pensant qu'elle n'est pas à jour. Madame Le Maire lui dit qu'elle n'a pas la dernière liste en main et va lui imprimer la liste qui avait été décidée après les dernières élections municipales.

Françoise demande si nous avons un retour de l'INSEE concernant le recensement. Madame Le Maire lui répond que non.

Séance levée à 20h30

Josette MUSSET  
Le Maire,